



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 08 juin 2020

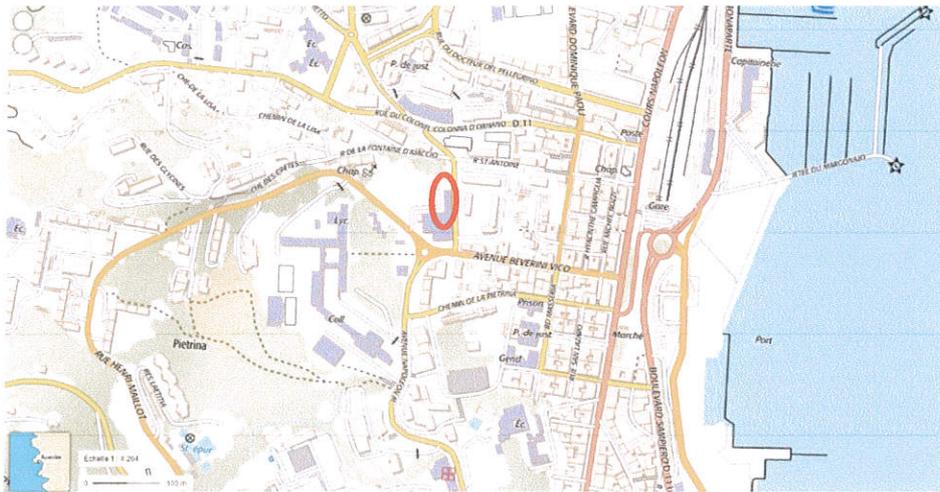
Délibération N° 2020/107

Projet de confortement du talus boulevard Maglioli : coût de l'opération et plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'objet de cette opération est de procéder à la mise en sécurité d'un talus qui surplombe le boulevard Jérôme et Barthélémy Maglioli (trottoir et chaussée) sur la commune d'Ajaccio. Suite à des éboulements de pierres sur le trottoir, ce dernier a été interdit aux circulations piétonnes afin de supprimer le risque d'incidents. Régulièrement, lors d'intempéries, des chutes de pierres se reproduisent.

1/ Etat des lieux



La zone d'éboulement provient d'un talus situé en amont d'un mur de soutènement, qui surplombe le boulevard Jérôme et Barthélémy Maglioli, situé en centre-ville, sur une longueur d'environ 25m.

Le mur de soutènement, d'environ 2,50m de hauteur, est constitué de parpaings derrière lesquels est coulé du béton. Quelques barbicanes sont visibles. Le talus, en amont du mur, se caractérise par une alternance de végétation dense et des passages de rochers granitiques très arénisés. Ce matériau, très altérable sous l'effet des agents climatiques, provoque des éboulements réguliers sur le trottoir. En l'état actuel, le mur fait office de soutènement du talus, mais ne permet pas d'assurer la fonction de piège à cailloux. En crête du talus sont localisées des habitations individuelles privées.

2/ Travaux

Les travaux projetés consistent :

- **Rehausse du mur sur 40 cm pour réaliser un piège à cailloux.**
- **Réalisation de barbicanes, pour assurer le drainage de l'arrière du mur.**
- **Mise en œuvre de filet sur l'ensemble du talus, pour retenir les éboulements.**
- **Démaquillage partiel au droit des ancrages du filet.**

Le coût des travaux est estimé à 72 740€ HT, soit 80 000€ TTC. Il sera procédé à la passation d'un marché subséquent sur la base de l'accord cadre relatif au confortement de talus, en cours de validité. Les travaux sont prévus en octobre 2020.

❖ **Coût de l'opération :**

N°Prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unité	Qté	Px/U	TOTAL
FRAIS D'INSTALLATION					
1.02	INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER	Forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €
1.03	SIGNALISATION DE CHANTIER	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
1.07	ETUDES et PLANS D'EXECUTION (EXE), PAQ, DOSSIER OUVRAGES EXECUTES	Forfait	1	6 000,00 €	6 000,00 €
TRAVAUX PREPARATOIRES					
1.08	LIBERATION ET DEMAQUISAGE DES EMPRISES	m²	100	5,00 €	500,00 €
MACONNERIE/GEOTECHNIQUE					
1.23	BARRE D'ANCRAGE diam 25 mm	ml	130	145,00 €	18 850,00 €
P.N	FILET TECCO	m²	240	110,00 €	26 400,00 €
P.N	REHAUSSE DU MUR DE SOUTÈNEMENT	m²	30	95,00 €	2 850,00 €
P.N	BETON PROJETE FIBRE DE 0,20 m d'épaisseur	m²	2	210,00 €	420,00 €
P.N	CAROTTAGES diam 100 mm	U	32	70,00 €	2 240,00 €
1.44	BARBACANE pour un diamètre de 80 mm	U	32	15,00 €	480,00 €
1.47	ESSAI DE TRACTION DE CONVENANCE	U	1	2 000,00 €	2 000,00 €
1.48	ESSAI DE TRACTION DE CONTRÔLE	U	1	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL =					72 740,00 €
TVA 10 %					7 274,00
TOTAL TTC					80 014,00

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	43 644€	60%
Collectivité de Corse	29 096€	40%
TOTAL OPERATION	72 740€	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de confortement du talus boulevard Maglioli pour un montant de 72 740€ HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	43 644€	60%
Collectivité de Corse	29 096€	40%
TOTAL OPERATION	72 740€	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE

le programme de travaux de confortement du talus boulevard Maglioli pour un montant de 72 740€ HT;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	43 644€	60%
Collectivité de Corse	29 096€	40%
TOTAL OPERATION	72 740€	100%

VOTE

Par 41 voix pour et 4 abstentions.

Abstentions : Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

